

Référence :	NS-00076
Date d'application :	18/03/2025
Annule et remplace la note NS-00073	
Notes de service \ Direction générale	

## Note de service

### Evolution des mesures liées aux épidémies hivernales

Compte tenu de l'état des indicateurs nationaux, il a été décidé de lever l'obligation du port du masque au sein de l'établissement. La nécessité du port du masque au sein des services reste ainsi à l'appréciation des chefs de service en fonction des virus en circulation.

Il vous est toutefois demandé de continuer à respecter les gestes barrières, et en particulier de faire porter un masque à toute personne (patient, résident, visiteur, professionnel de santé, intervenant extérieur, aidant...) présentant des signes infectieux (température) et/ou respiratoires ou ORL (toux, pharyngites, rhinites...).

**Les mesures ci-dessus s'appliquent sur l'ensemble des sites de l'établissement à compter de la publication de la présente note.**

Affaire suivie par :	Approbateur :
Thomas GUEUDET, Martin MARTINOT Equipe opérationnelle d'hygiène Chef du service des maladies infectieuses	Le directeur des Hôpitaux Civils de Colmar Jean-Michel SCHERRER